

Objet :

V/réf :

N/réf :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mil vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 24 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme LIENARD Evelyne, procuration à M COUVENT Jean-Pierre ; M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M LEVEQUE Pascal ; M COUVEZ José, procuration à M CARRIERE Guy ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme CHAUWIN Francine ; Mme OBLED Aurélie ; Mme SOUBRIER Amandine, procuration à Mme LABALETTE Martine.

**Absents** : M DEHON Gérard, Mme SIMONETTI Sandrine, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

### QUESTION N° 15/2025

#### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT*

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Jean-Pierre COUVENT, maire-adjoint en charge des finances, en qualité de président de séance pour ce sujet.

En conséquence, l'assemblée, réunie sous la présidence de Jean-Pierre COUVENT, doit procéder au vote du compte financier unique dressé par Monsieur le Maire.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024 dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Du budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis, se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement :

✓ Dépenses :	3 994 671,74 €
✓ Recettes :	4 452 836,94 €
✓ <b>Excédent de fonctionnement</b> :	<b>458 165,20 €</b>
✓ Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>

Investissement :

✓ Dépenses :	1 310 995,36 €
✓ Recettes :	1 700 202,41 €
✓ <b>Excédent d'investissement :</b>	<b>389 207,05 €</b>
✓ Restes à réaliser en dépenses :	176 730,67 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	35 553,50 €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2025.

Par ailleurs, le résultat d'investissement présentant un excédent, il n'y aura pas lieu à l'affectation des résultats.

Le budget et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice considéré ayant ainsi été présentés et Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, je vous propose :

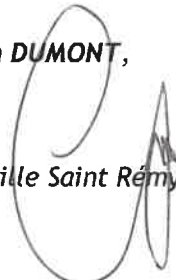
- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique tel que résumé ci-dessus ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le compte financier unique 2024.

**ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Monsieur le Maire, sorti au moment du vote)**

*Pour copie conforme  
Délibération publiée sur le site Internet de la ville le 10 avril 2025  
Transmise à la Sous-Préfecture le 10 avril 2025*

**Christian DUMONT,**

Maire de Neuville Saint Rémy.



**Didier TABARIE,**

Secrétaire de séance

